

## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M.GILLARDET

Tél. : 04.84.35.42.76

n°2016-28A

Marseille le , 02 JUIN 2016

### AVIS D'ENQUETE

#### Société GCA LOGISTICS Marseille à Rognac(13)

En exécution de l'arrêté du Préfet n°2016-28A du 1<sup>er</sup> juin 2016, il sera procédé sur le territoire des communes de Rognac et de Berre l'Étang, à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société GCA LOGISTICS Marseille, dont le siège social est situé Quartier des Gabelles, 91 montée des Pins 13340 Rognac, en vue d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique ainsi qu'une installation de traitement de déchets non dangereux (pneumatiques usagés) à la même adresse.

La capacité totale de stockage des six bâtiments de la plateforme logistique est de 158 350 m<sup>3</sup>.

Le site dispose également de 36 silos pour une capacité maximale de stockage de 12 500 m<sup>3</sup>, de plus le stockage peut être réalisé dans des conteneurs maritimes pour une capacité maximale de 6500m<sup>3</sup>, le site dispose de trois zones de stockage extérieures d'une capacité totale maximale de 9140m<sup>3</sup>.

L'activité d'entreposage, tri et traitement de pneumatiques usagés est réalisée sur une zone dédiée de 1,7 hectare au nord du site, l'activité de traitement représente au maximum 12 000 tonnes de pneumatiques usagés broyés par an.

Ce dossier contient une étude d'impact, et le public peut consulter un résumé technique du projet, sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 24 mai 2016 qui est consultable à la même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, Direction des Collectivités Locales et de l'Utilité Publique, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, Place Félix Baret 13282 Marseille Cedex 6.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jacques BONNABEL, Directeur du Développement Durable Région PACA, retraité et Monsieur Roger DESCHAUX en tant que suppléant.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies de Rognac et de Berre l'Etang, pour une durée de 33 jours **du lundi 27 juin 2016 au vendredi 29 juillet 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Rognac **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Rognac dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Jacques BONNABEL recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

**ROGNAC :**

Mairie de Rognac  
Hôtel de ville  
Direction de l'Aménagement du Territoire  
21 avenue Charles De Gaulle  
13340 ROGNAC

- le **lundi 27 juin 2016 de 8h30 à 12h**
- le **mardi 5 juillet 2016 de 8h30 à 12h**
- le **lundi 11 juillet 2016 de 8h30 à 12h**
- le **vendredi 22 juillet 2016 de 8h30 à 12h**
- le **vendredi 29 juillet 2016 de 14h à 17h**

**BERRE L'ETANG :**

Annexe de la Mairie  
Centre administratif  
Direction de l'urbanisme et du Développement  
Place du souvenir Français  
13131 BERRE L'ETANG

- le **mardi 28 juin 2016 de 8h30 à 12h30**
- le **mardi 5 juillet 2016 de 14h à 17h**
- le **lundi 11 juillet 2016 de 14h à 17h**
- le **vendredi 22 juillet de 14h à 17h**
- le **vendredi 29 juillet 2016 de 8h30 à 12h30**

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles du demandeur, ainsi que des rapports et conclusions motivés du commissaire enquêteur, auprès des mairies concernées, ainsi que sur le site internet de la Préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant au moins un an après la date de clôture de l'enquête.

Un avis reprenant les dispositions de l'article R123-9 du code l'environnement sera affiché par les maires de Rognac et Berre l'Etang **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi que dans un rayon de 2 kms autour de l'établissement, et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Ce même avis sera affiché par l'exploitant, conformément aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute la durée de l'enquête.

Les personnes responsables du projet sont Monsieur Jean-Claude BLANC Président de la Société GCA LOGISTICS Marseille tél : 04.42.10.51.41 et Monsieur P.GASQUET Gérant de la Société EVOLUTYS responsable de la réalisation du dossier tél : 04.66.27.90.50

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Marseille, le 02 JUIN 2016

POUR LE PRÉFET  
Le chef de Bureau,

  
Gilles BERTOTHY